Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240701-D20240701-112-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-112 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 1<sup>er</sup> juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Villebois, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 24 juin 2024 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 59 - Nombre de pouvoirs: 13 - Nombre de votants: 72

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Alexandra COCHET (née PLATTET), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Aurélie PETIT), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (par Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Lionel CHAPPELLAZ (par Alexandra COCHET), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF). Etaient excusés : Liliane FALCON, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

**Etaient absents:** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

Objet : Soutien à l'association des entreprises de la Plaine de l'Ain dans le cadre d'une convention d'objectifs (septembre 2024 à août 2026) pour un programme d'actions et d'animation et d'une convention d'objectif pour la création d'une plateforme numérique des entreprises

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 13 juin 2024

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2024;

M. Daniel FABRE, vice-président, présente le projet de création d'une association des entreprises de la Plaine de l'Ain.

Ce projet est le fruit de la réflexion de plusieurs chefs d'entreprises du territoire et d'échanges avec les élus locaux et différents partenaires (Crédit agricole, EDF). Ses objectifs sont de fédérer les chefs d'entreprises à l'échelle du territoire de la Communauté de communes, sans distinction de taille, d'origine géographique ou de secteur d'activité, soit un potentiel de 5500 établissements. Les premiers adhérents pressentis reflètent cette diversité: SGC Consulting à Meximieux, AXEIS à Saint-Sorlin-en-Bugey, Roset à Briord, Présentoir Seiller à Tenay, Ray Assainissement à Lagnieu, Rostaing à Villieu-Loyes-Mollon...

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Favoriser le développement des coopérations inter-entreprises,
- Regrouper les entreprises du territoire afin d'initier et de réaliser des actions collectives de nature à favoriser le développement de ses adhérents et de leur environnement territorial,
- Représenter les entreprises locales auprès des différents partenaires institutionnels notamment pour se constituer comme force de proposition sur les grands dossiers d'aménagement, l'emploi, la formation, le logement, la mobilité et plus généralement tous les facteurs locaux qui peuvent concourir à la compétitivité des entreprises et au maintien de l'emploi,

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240701-D20240701-112-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

Instaurer des liens réguliers de concertation avec les différentes structures de développement local, départemental, régional ou national ayant un objet complémentaire à celui de l'association.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la CCPA soutient activement depuis plusieurs années le développement économique de son territoire et de ses entreprises, à travers différentes actions ou projets, dont l'aide à l'innovation ou plus récemment le projet de QDAS qui vise à créer un lieu hybride, d'échanges et de collaboration, de transfert des savoirs et des savoirs faire.

A ce titre, elle a vocation à soutenir les initiatives des acteurs économiques qui œuvrent en ce sens.

En outre, la CCPA est en recherche d'interlocuteurs représentatifs du tissu économique du territoire pour faire remonter les besoins du territoire, participer à l'élaboration des politiques publiques ou faire connaître les actions portées par la CCPA.

Actuellement, la CCPA travaille avec les entreprises de manière individuelle et n'a pas d'interlocuteur capable de rassembler les entreprises du territoire. Il existe des syndicats patronaux mais à l'échelle départementale (CPME, MEDEF...) ou le club du PIPA à l'échelle du parc industriel (180 entreprises). Soit ces structures ne sont pas à la bonne échelle territoriale, soit leurs missions ne correspondent pas aux besoins de coopération d'un réseau d'entreprises locales.

Les porteurs de projet ont présenté en détails leur projet lors de la commission du 13 juin 2024 et leur volonté de participer au développement territorial et d'échanges avec la CCPA. Leur projet a été jugé opportun en termes de réponses aux besoins des entreprises et d'interlocuteur collectif et en termes de dynamique collective de chefs d'entreprises.

L'association souhaite lancer un programme d'actions et d'animation pendant trois ans et créer une plateforme numérique à destination des adhérents et ouverte aux collectivités du territoire. Il s'agit d'un outil simple de présentation des entreprises, de leur compétence et possibilités d'intervention afin de développer l'économie locale et l'ancrage territorial des entreprises.

Afin de les soutenir dans le lancement de leur démarche, il est proposé de les soutenir à deux niveaux :

- Soutien au programme d'actions et d'animation pendant trois ans, avec une aide forfaitaire de 45 000 € par an
- Soutien à la création de la plateforme numérique des entreprises, à hauteur de 35 000 € (avec un taux d'aide de 70 % appliqué à une dépense subventionnable de 50 000 €).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder un soutien à l'association des entreprises de la Plaine de l'Ain pour le soutien au programme d'actions et d'animation sur le territoire pour les trois prochaines années, par le biais d'une convention d'objectifs.
- DECIDE d'accorder un soutien à l'association des entreprises de la Plaine de l'Ain pour la création de la plateforme numérique des entreprises, par le biais d'une convention d'attributive de subvention.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions annexées, ainsi que tous les documents ou éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2024

Publiée le 0 5 JUIL. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

TE DE CO

SUR AIN

PLAINE